



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 22 décembre 2025

AGRICULTURE

Ouverture de la campagne des aides animales le 1^{er} janvier 2026.

Les éleveurs peuvent télédéclarer leurs demandes de primes animales sur le site Télépac :

- du 1^{er} janvier au 02 février 2026 pour la prime aux petits ruminants (PPR) ;
- du 1^{er} mars au 15 juin 2026 pour l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA).

La télédéclaration sur le site Télépac est obligatoire pour bénéficier de ces aides. Le site Télépac permet de déposer sa demande d'aide et de la modifier.

A noter : depuis le 1^{er} janvier 2022, le numéro de SIRET agricole est obligatoire pour toute demande d'aide Télépac.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

- l'Établissement Départemental d'Élevage (EDE) - Chambre d'Agriculture tél. : 0590 32 08 86,
- votre groupement,
- la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) tél. : 0590 99 09 37